AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0981
FR0000130007-FS0437

6 juillet 2015

Déclarations de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALCATEL LUCENT

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 3 juillet 2015, la société Odey Asset Management, LLP[1] (12 Upper Grosvenor Street, Londres, W1K 2ND, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 juillet 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALCATEL LUCENT et détenir, à cette date, 139 392 474 actions ALCATEL LUCENT[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,92% du capital et 4,84% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte de cessions d'actions ALCATEL LUCENT sur le marché.

[1] Contrôlée par Odey Holdings AG.

[2] Dont 5 002 032 actions ALCATEL LUCENT assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant de « c*ontracts for differences* » (« CFD ») sans échéance prévue, portant sur autant d'actions ALCATEL LUCENT, réglés exclusivement en espèces.

[3] Sur la base d'un capital composé de 2 832 829 882 actions représentant 2 881 193 471 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.